

# Inscription scolaire

Cette démarche est nécessaire pour les cas suivants :

- 1<sup>ère</sup> inscription d'un enfant dans une école maternelle ou élémentaire publique
- Demande de changement d'école suite à un déménagement
- Demande de dérogation scolaire

Depuis la rentrée de septembre 2019, la scolarité des enfants est devenue obligatoire à partir de 3 ans.

Si votre enfant est né jusqu'au 31/12/2018, il devra être scolarisé à la rentrée de septembre 2021.



## Préparer Ma Démarche

---

Quand effectuer ma démarche

Du 20 Février au 31 mai 2021 inclus

### Pièces à fournir

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (attestation d'assurance habitation, bail, facture eau - électricité - gaz - téléphone fixe, quittance

de loyer non manuscrite, titre de propriété)

- Certificat de radiation (uniquement en cas de changement d'école)
- Justificatifs de garde en cas de séparation ou divorce :
  - dernier jugement de divorce (+ attestation de garde alternée en cas de garde alternée)

## Effectuer ma démarche

---

### En me déplaçant :

A la mairie

7 rue Saint Nicolas

76930 Cauville-sur-Mer